



2011

Rapport d'activité



262, rue Barthélemy Thimonnier
Parc d'activités de Sacuny - 69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 80
☎ 04 72 31 90 70
✉ smagga@smagga-syseg.com
www.contratderivieredugaron.fr

Directeur de la publication : Paul Minssieux
Conception réalisation : service communication SMAGGA - avril 2012
Maquette : Sébastien Laurent
Photos : SMAGGA - Lafarge pages 1 et 44, François Crignon page 5, service communication CCVG et ville de Givors page 9,
Fabrice Lafond page 31.
Photo de couverture : la nappe phréatique du Garon, site des carrières Lafarge à Millery, lieu de biodiversité.

Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du GARON

Sommaire



1

Page 6
Page 8
Page 10
Page 12

PRESENTATION du SMAGGA

- Interview de Paul Minssieux
- Vie du syndicat
- Le territoire du bassin versant
- C'est arrivé en 2011 !



2

Page 16
Page 18
Page 19

TRAVAUX et TECHNIQUES

- Entretien des berges
- Travaux de protection contre les crues trentennales
- Système d'alerte de crue



3

Page 22
Page 23

FINANCES

- Compte administratif 2011
- Participation des communes



4

Page 26
Page 26
Page 27
Page 30

CONTRAT de RIVIERE

- Résultat des études préalables
- Objectifs stratégiques du second Contrat de rivière du Garon
- Vie du bassin
- Pollutions sur le bassin versant du Garon



5

Page 34
Page 36

COMMUNICATION et EDUCATION

- Les outils et actions de communication
- Education au développement durable



6

Page 40
Page 42

ANNEXES

- Recueil des actes administratifs 2011
- Revue de presse



PRESENTATION

- Page 6 · Interview
- Page 8 · Vie du syndicat
- Page 10 · Le territoire du bassin versant du Garon
- Page 12 · C'est arrivé en 2011 !



3 questions à Paul Minssieux, Président du SMAGGA

« Les 4 études commandées nous permettent aujourd'hui de dresser un état des lieux de la ressource en eau sur le bassin versant. »

« La réduction des aides publiques accordées aux travaux de protections contre les crues, pourrait porter un coup dur aux finances des communes. »

« L'achat de locaux montre notre bonne gestion de l'argent public. »

Les résultats des études portant sur la gestion de la ressource en eau du bassin versant du Garon sont désormais connus. Pouvez-vous nous les présenter rapidement ?

Paul Minssieux : Pour bien préparer le 2nd Contrat de rivière, il était nécessaire de procéder à un état des lieux du bassin versant. Pour cela, nous avons lancé 4 études balayant des problématiques essentielles, à savoir : l'identification et la lutte contre les pollutions, la connaissance des ressources en eaux superficielles et souterraines, la gestion du ruissellement des eaux pluviales. Les résultats de ces études sont aujourd'hui connus. Du fait de la présence de polluants détectés et mesurés, la qualité de l'eau de nos rivières est jugée médiocre sur la quasi totalité du bassin. La nappe phréatique du Garon, qui alimente 90 000 personnes, est un trésor pour notre territoire. La sécheresse du printemps 2011 et l'augmentation de la densité de la population nous poussent à la vigilance. Enfin, l'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation nous incite à réfléchir à la mise en place de mesures et d'aménagements pour retenir les eaux pluviales. Pour plus de détails, je vous renvoie à la 4^{ème} partie de ce rapport d'activité.

Sur les 13 tranches de travaux de protections contre les crues trentennales 5 sont désormais opérationnelles. Dans quel délai ce programme sera-t-il définitivement achevé ?

Paul Minssieux : D'un montant global de 5,5 millions d'€ HT, le programme de protection contre les crues trentennales a débuté en 2008 et devrait se poursuivre jusqu'en 2014. Comme tous travaux menés en extérieur, les délais de ces opérations dépendent des conditions climatiques. De plus, les travaux en rivière sont soumis à une réglementation qui interdit toute intervention dans le lit des cours d'eau entre le 1^{er} novembre et le 30 avril. Au delà de ces contraintes météorologiques et réglementaires, l'avancée des travaux dépend fortement de leur financement. Jusqu'en 2011, ceux-ci étaient subventionnés par l'Etat à 25 % et par le Département à 29%. En 2011, le Département a revu son soutien à la baisse en ramenant ce taux à 10 %. La poursuite de notre programme de travaux dans les délais initialement prévus, impliquera mathématiquement une augmentation de la participation des communes. Pour l'éviter, nous recherchons de nouveaux financements. La solution pourrait venir d'un financement de l'Etat si nous mettons en place un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ces décisions politiques font l'objet de débats en comité syndical. Mais au nom de la solidarité de bassin, je suis confiant pour l'avenir. En effet, pour garantir la protection des personnes et des biens, ces travaux doivent être menés dans leur intégralité. Dans le cas contraire, ce qui a été aménagé jusqu'à aujourd'hui ne servirait à rien.

Le SMAGGA a souhaité devenir propriétaire de ses locaux. Quel est l'objectif de cette acquisition ?

Paul Minssieux : Depuis de nombreuses années, le SMAGGA partage ses locaux avec le SITOM Sud Rhône (gestion des déchets) et le SYSEG (gestion de l'assainissement). Le coût de notre ancien loyer - 80 000 € par an - a été déterminant dans notre décision de nous porter acquéreur d'un bien immobilier sur le parc de Sacuny à Brignais. Le montant global de ces nouveaux locaux est de 1 131 000 € HT, pour une superficie totale de 878 m². La répartition des coûts entre les 3 copropriétaires s'effectue en fonction des surfaces et du personnel, soit 316 680 € HT (28 %) pour le SMAGGA, autrement dit un remboursement mensuel de l'emprunt équivalent aux mensualités de l'ancien loyer.

« La nappe phréatique du Garon est un trésor pour notre territoire. Sachons la préserver ».

Paul Minssieux, Président du SMAGGA



Stéphanie SPACAGNA
Directrice



Christelle FARGEAS*
Responsable administratif



Sébastien LAURENT*
Chargé de communication



Rémi MOIRET
Conducteur d'opérations



Frédéric MARGOTAT
Technicien de rivière



Geneviève AUDUREAU
Secrétaire



Dominique ANOVAZZI
Secrétaire



Régine THOLLET*
Secrétaire

Des équipes au service de l'environnement

En toute discrétion, le SMAGGA a changé de statuts en 2011 suite à la dissolution de l'un de ses adhérents : le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hauts du Lyonnais (SIAHL). Composé historiquement de 25 communes et du SIAHL représentant les communes de Sainte-Catherine et Saint-Martin-en-Haut, soit 27 communes au total, le SMAGGA était jusqu'au 10 mars 2011 un syndicat mixte, plus exactement le «Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du GAron». Le SIAHL dissout, les 2 communes citées ci-dessus ont souhaité renouveler leur adhésion au SMAGGA qui est devenu le «Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du GAron», les élus du comité syndical ayant fait le choix de garder l'acronyme initial du syndicat.

Un remplacement poste pour poste

Concernant les effectifs opérationnels du SMAGGA, un seul changement est à noter avec l'arrivée de Rémi Moiret le 16 mai 2011 qui remplace Eric Murgue au poste de conducteur d'opérations. Agé de 24 ans, il est diplômé d'un BTS «Gestion et maîtrise de l'eau» et possède des expériences professionnelles dans les domaines du paysagisme en milieu naturel et de l'assainissement. Ses missions consistent à superviser le bon déroulement des travaux de protections contre les crues trentennales, à rencontrer les riverains pour la signature de conventions autorisant le SMAGGA à intervenir chez ces

propriétaires riverains, à piloter le dossier concernant la mise en place d'un système d'alerte de crue et à participer à la mise en œuvre du 2nd Contrat de rivière et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Un emménagement et une inauguration réussie

2011 est aussi une année historique pour la vie du syndicat. Le 21 mars, il emménage dans ses nouveaux locaux, dont il est désormais propriétaire (lire page 6) situés 262, rue Barthélemy Thimmonier dans le parc d'activité de Sacuny à Brignais.

Regroupant de nombreux avantages : desserte par l'A450, une ZAC vitrine de la vie économique locale, la future desserte par le tram train avec un projet d'arrêt au futur centre nautique situé le long de la RD 342... le choix d'une implantation sur le parc de Sacuny s'est fait naturellement.

Quelques mois plus tard, le 23 septembre exactement, le SMAGGA reçoit ses invités pour l'inauguration officielle de ses nouveaux locaux, sous la présidence d'honneur de Michel Mercier - Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés, Président du Conseil Général du Rhône - représenté par Christophe Guilloteau - Député de la 10^{ème} circonscription du Rhône et Conseiller Général du canton de Saint-Genis-Laval.

Enfin, le 25 octobre, le SMAGGA reçoit la visite de Nathalie Kosciusko-Morizet - Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement - à l'occasion du 4^{ème} anniversaire du Grenelle de l'environnement.

Les délégués titulaires et suppléants

Brignais Paul MINSSIEUX Martine RIBEYRE	Chassagny Michel OZIOL Pierre PERROUD	Millery Françoise GAUQUELIN Catherine MURAT	Rontalon Christian FROMONT Anthony CARRA	S^t-Martin-en-Haut Michel BONNARD Jean-Claude CHAMBE	Taluyers Charles JULLIAN Marc MIOTTO
Brindas Jean-Marc PECOLLET Martine LALAUZE	Chaussan Michel RUBAN Michel GAUDIN	Montagny Jean-Louis GERGAUD Daniel VAUGE	S^t-Andeol-le-Chateau Gérard FAURAT Roland MONTSERRET	S^t-Maurice/Dargoire Max OLLAGNIER Gérard AUFROY	Thurins Roger VIVERT André CLARON
Chaponost Olivier MARTEL Michel NAVISE	Givors Daniel DELABRE Brigitte D'ANIELLO ROSA	Mornant Christian GALLET Georges GLAS	S^t-Didier-sous-Riverie Claude LASCOSBE Marius BESSON	S^t-Sorlin Danièle MORRETTON Anie BOISSY	Vourles Gérard GRANADOS Lorraine BOYER
Charly Paul ROCHEFORT Maurice GUERRIERI	Grigny André DARTOIS René BALME	Orliénas Alain CORBIERE Thierry BADEL	S^t-Genis-Laval Jean-Paul CLEMENT Yves GAVAULT	S^{te}-Catherine Pierre THIZY Sylvie VILLARD	Yzeron Alain BADOIL Guy LHOPITAL
			S^t-Laurent-d'Agny Serge GRANJON Pascal BRUCHON	Soucieu-en-Jarrest Gérard GRANGE Bernard CHATAIN	



Paul MINSSIEUX
Président



Christian FROMONT
1^{er} Vice-Président
Technique



Bernard SERVANIN
2^{ème} Vice-Président
Finances



Alain CORBIERE
3^{ème} Vice-Président
Relation avec les
communes et le
Contrat de rivière



Olivier MARTEL
4^{ème} Vice-Président
Education à
l'environnement



Charles JULLIAN
5^{ème} Vice-Président
Communication



Daniel DELABRE
6^{ème} Vice-Président
Sécurité



Jean-Louis GERGAUD
7^{ème} Vice-Président
Protection contre
les crues



Gérard GRANADOS
Secrétaire

Le bassin versant du Garon, c'est :
 - 63 000 hab.
 - 27 communes

130 km de rivières répartis sur un territoire de 206 km²

- Brignais (11 548 hab.)*
- Brindas (1 228)
- Chaponost (4 540)
- Charly (297)
- Chassagny (1 241)
- Chaussan (999)
- Givors (5 878)
- Grigny (3 052)
- Messimy (3 237)
- Millery (2 578)
- Montagny (2 546)
- Mornant (5 548)
- Orliénas (2 207)
- Rontalon (1 143)
- S^t-Andéol-le-Château (158)
- S^{te}-Catherine (38)
- S^t-Didier-sous-Riverie (785)
- S^t-Genis-Laval (416)
- S^t-Laurent-d'Agny (2 087)
- S^t-Martin-en-Haut (1 003)
- S^t-Maurice-sur-Dargoire (331)
- S^t-Sorlin (614)
- Soucieu-en-Jarrest (3 713)
- Taluyers (2 051)
- Thurins (2 849)
- Vourles (3 115)
- Yzeron (208)

* Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'habitants de la commune résidant sur le bassin versant du Garon.



La nappe phréatique du Garon

Emplacement géographique :

De S^t-Genis-Laval à Grigny (largeur maximale de 2 km)

Profondeur du niveau supérieur : 10 à 30 mètres

Capacité totale : 25 millions de m³

Pompage annuel : 5 millions de m³, par 3 syndicats intercommunaux (SIDESOL, SIMIMO et Rhône Sud)

Alimentation annuelle :

5,5 millions de m³ (50% eau de pluie, 50 % eau de rivière)

Consommateurs : 90 000 habitants



Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en visite au SMAGGA.

C'est arrivé en 2011 !

Janvier

- Distribution du SMAGGAzine n°18.

Février

- Entretien des berges du Chéron à Brignais et Orléanas

Mars

- Pollution du Broulon sur le site de l'étang Neuf
- Emménagement dans les nouveaux locaux

Mai

- Rémi Moiret remplace Eric Murgue, parti fin 2010, au poste de conducteur d'opérations.
- Travaux pour stopper l'érosion des berges du Broulon au niveau du hameau de Merlinche à Montagny.

Juin

- Sortie du SMAGGAzine n°19.

Août

- Pollution du Garon par le rejet à la rivière des eaux de vidange d'une piscine traitée au chlore.

Septembre

- Inauguration des nouveaux locaux.
- Tenue d'un stand aux carrières de Millery dans la cadre de la fête annuelle de la Communauté de communes de la Vallée du Garon.



Signature de conventions avec les 5 associations chargées d'assurer les projets d'éducation à l'environnement auprès du jeune public.



A Millery, le public découvre l'exposition «la faune et la flore du Garon» lors de la fête de la CCVG sur le thème de l'eau.

Octobre

- Inauguration à Grigny du nouveau pont de la rue De Pressensé, réalisé dans le cadre de la tranche 2 du programme de travaux de protections contre les crues trentennales.
- Accueil de Nathalie Kosciusko-Morizet pour fêter le 4^{ème} anniversaire du Grenelle de l'environnement.
- Inscriptions de 64 classes et 5 centres de loisirs au programme d'éducation à l'environnement du SMAGGA.

Novembre

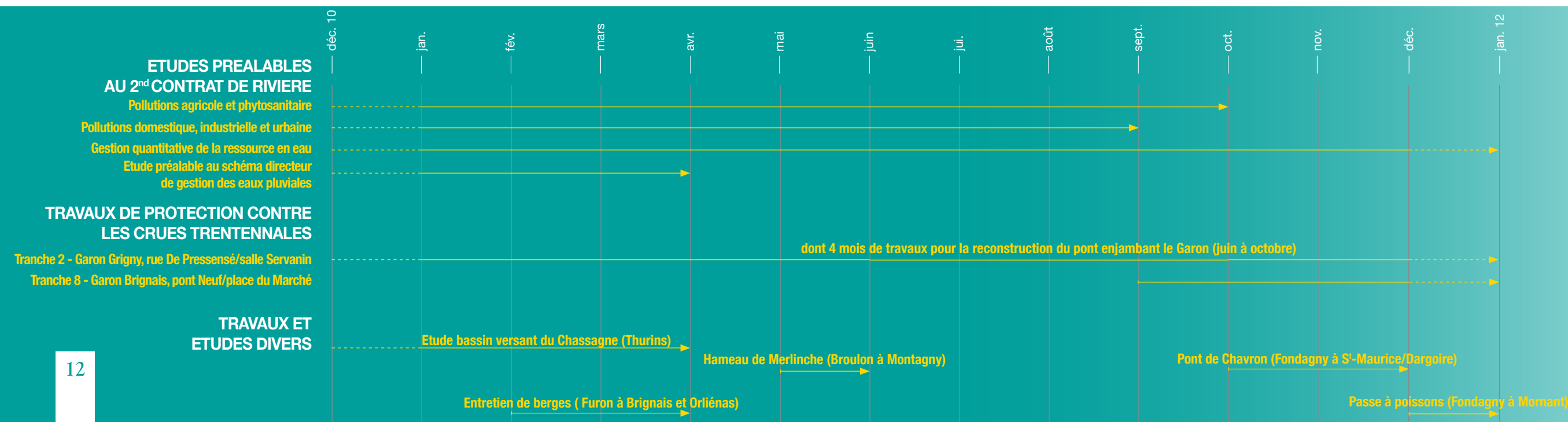
- Signature de conventions avec les 5 associations chargées d'assurer les projets d'éducation à l'environnement.
- Organisation d'une réunion publique à Grigny portant sur les travaux de protection contre les crues.
- Travaux de confortement du pont de Charvon sur le Fondagny à Saint-Maurice-sur-Dargoire.

Décembre

- 11^{ème} édition des «Entretiens du Garon» à Saint-Didier-sous-Riverie sur le thème des pesticides.
- Rénovation de la passe à poisson sur le Fondagny à Mornant.
- Brignais : finalisation de la tranche 8 du programme de travaux de protections contre les crues trentennales.
- Organisation d'une réunion publique à Montagny portant sur les travaux de protection contre les crues.
- Sortie du SMAGGAzine n°20.
- Préparation du débat d'orientations budgétaires 2012.



Inauguration de la tranche 2 de travaux de protection contre les crues trentennales à Grigny.





Janvier à février 2011 : travaux d'entretien par la Brigade de rivière et l'entreprise Fayolle sur les berges du Chéron à Brignais et Orléans.

TRAVAUX et TECHNIQUE



Page 16 · Entretien des berges
Page 18 · Travaux de protection contre les crues
Page 19 · Système d'alerte de crues



En 2011, une vingtaine de chantiers nécessitant l'utilisation de matériels adaptés a été confiée à l'entreprise d'élagage Fayolle pour un montant global de 25 084 € HT.



Mai, des travaux pour stopper l'érosion provoquée par les crues du Broulon à Montagny. 7 609 € HT



Décembre, remise en eau après rénovation de la passe à poissons sur le Fondagny à Mornant. 3 900 € HT.



Octobre à décembre, travaux sur le secteur du pont du Charvon sur le Fondagny à Saint-Maurice-sur-Dargoire. Ici, pose d'un géotextile en coco pour renforcer les berges. 36 000 € HT

2 génies pour entretenir les rivières

Pour entretenir les berges du Garon et de ses affluents, le SMAGGA fait appel aux techniques du génie civil et du génie végétal.

Parmi les actions menées en 2011 par la Brigade de rivière, celle concernant l'entretien du Chéron, frontière naturelle entre Brignais (rive gauche) et Orliénas (rive droite), est sans aucun doute la plus spectaculaire : le secteur n'avait pas encore été traité depuis 2001. La partie située en amont de la route de la Durantière a été le théâtre d'une sérieuse cure de jouvence. Objectifs de l'opération : prévenir la formation de bouchons de bois mort et d'embâcles, ramasser les nombreux déchets présents dans le lit de la rivière.

Pour l'occasion, le Département du Rhône a mis des renforts à la disposition du SMAGGA, en lui attribuant une brigade verte et une brigade de rivière supplémentaires pour l'entretien de 1 400 m de berges.

En appui aux brigades, une entreprise spécialisée dans l'élagage s'est chargée d'abattre une quinzaine d'arbres jugés dangereux pour la sécurité de la circulation le long de la RD 25. L'évacuation de ces arbres a été effectuée à l'aide de 2 chevaux.

Montant des travaux : 1 750 € HT (débardage par l'entreprise Guignand) 2 500 € HT (abattage de 150 arbres par l'entreprise Fayolle)

Afin de sécuriser l'accès au hameau de la Merlinche à Montagny, le SMAGGA a procédé à la réalisation de travaux de génie civil pour stopper l'érosion provoquée par les crues du Broulon.

Pour cela, les 2 berges ont été enrochées sur un linéaire de 4 mètres en rive gauche et 8 mètres en rive droite. Quant au fond du lit, il a été recouvert d'un épais tapis de blocs pour prévenir les phénomènes d'affouillement en sortie de la buse permettant de passer d'une rive à l'autre.

Montant des travaux : 7 609 € HT
Entreprise attributaire : De Gaspéris

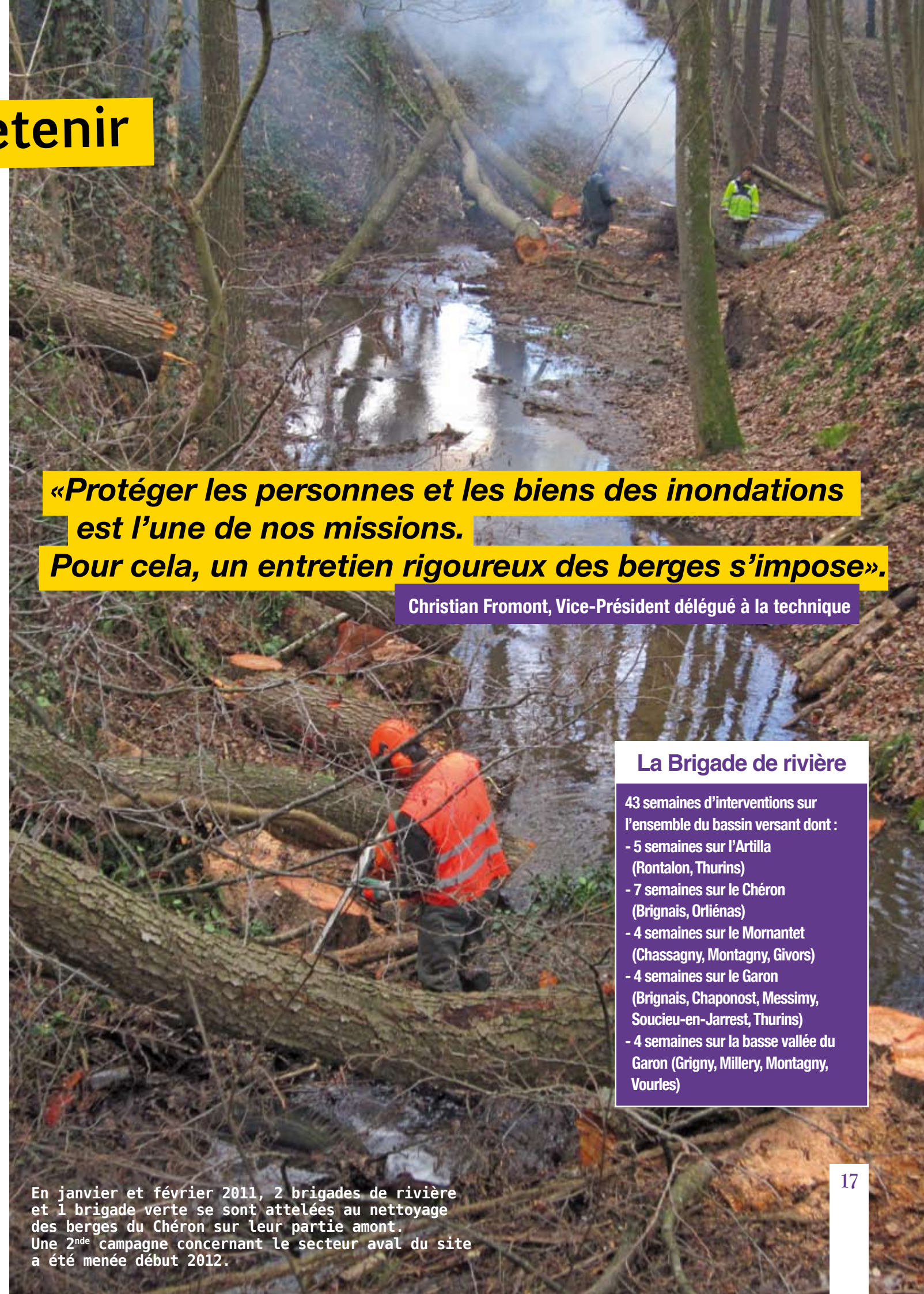
Accolé à un seuil en pierres haut de plus de 2 mètres, la passe à poissons du Fondagny à Mornant était hors d'usage depuis la crue de 2008. Des travaux de rénovation ont permis de remettre en eau cet ouvrage constitué de 6 bassins successifs d'une hauteur de chute de 30 cm chacun, facilitant ainsi la remontée du poisson vers les zones de frai situées sur l'amont du bassin.

Montant des travaux : 3 900 € HT
Entreprise attributaire : Rampa TP

Endommagées par les crues successives de 2003, 2005 et 2008 du Fondagny, les fondations du pont de Charvon à Saint-Maurice-sur-Dargoire n'offraient plus la sécurité attendue. Pour remédier à cela, les piles du pont ont été renforcées par un enrochement liaisonné au béton. Quant à la berge située en aval, elle a été stabilisée par un enrochement et la pose d'une technique végétale. Des plantations d'espèces autochtones sont venues renforcer la tenue de la berge sur une quarantaine de mètres.

Pour limiter le phénomène de surcreusement du lit de la rivière, 5 seuils en mélèze, essence de bois imputrescible, ont été posés sur un linéaire de quarante mètres.

Montant des travaux : 36 000 € HT (chantier co-financé par la commune)
Entreprises attributaires : Green Style et Rampa TP



«Protéger les personnes et les biens des inondations est l'une de nos missions.

Pour cela, un entretien rigoureux des berges s'impose».

Christian Fromont, Vice-Président délégué à la technique

La Brigade de rivière

43 semaines d'interventions sur l'ensemble du bassin versant dont :

- 5 semaines sur l'Artilla (Rontalon, Thurins)
- 7 semaines sur le Chéron (Brignais, Orliénas)
- 4 semaines sur le Mornantet (Chassagny, Montagny, Givors)
- 4 semaines sur le Garon (Brignais, Chaponost, Messimy, Soucieu-en-Jarrest, Thurins)
- 4 semaines sur la basse vallée du Garon (Grigny, Millery, Montagny, Vourles)

En janvier et février 2011, 2 brigades de rivière et 1 brigade verte se sont attelées au nettoyage des berges du Chéron sur leur partie amont. Une 2nde campagne concernant le secteur aval du site a été menée début 2012.

2 nouvelles tranches de travaux achevées à Brignais et Grigny

«Malgré la baisse des subventions, les travaux doivent se poursuivre dans leur intégralité. Il en va de leur efficacité».

Jean-Louis Gergaud, Vice-Président délégué à la protection contre les crues

La reconstruction du pont de la rue De Pressensé à Givors aura duré 4 mois. 45 tonnes d'acier et 300 m³ de béton ont été nécessaires pour repositionner l'ouvrage dans l'axe de la rivière. Coût des travaux : 406 000 € HT (800 000 € HT pour la totalité de la tranche 2).

Etat des lieux de l'avancement des travaux de protection contre les crues

Tranches	Communes	Rivières	Sites	Coûts* HT	Avancement
T0	Givors	Garon	Cité du Garon	594 000 €	achevée
T1	Givors	Mornantet	pont SNCF/pont R. Rolland	258 000 €	achevée (hors batardeau)
T2	Grigny	Garon	pont rue de Pressensé/salle Servanin	800 000 €	achevée
T3	Grigny	Garon	promenade J. Brel	202 000 €	réalisation 2012
T4	Grigny	Garon	secteur du pont Sabatier	346 000 €	réalisation 2012
T5	Montagny	Garon	Montagny le bas	229 000 €	réalisation 2013
T6	Givors/Grigny	Mornantet	RD386/passarelle rue Döbeln	212 000 €	réalisation 2013
T7	Brignais	Garon	place du Marché/La Garonnette	716 000 €	achevée
T8	Brignais	Garon	place du Marché/pont Neuf	160 000 €	achevée
T9	Brignais	Garon	pont Neuf/bd. des Sports	376 000 €	réalisation 2012
T10	Brignais	Merdanson	ch. du bois des côtes/ch. des Aigais	499 000 €	réalisation 2014
T11	Brignais	Merdanson	ch. des Aigais/rond point SPA	131 000 €	réalisation 2014
T12	Brignais	Garon	bd. des Sports/ch. du Gué	non chiffré	2014

Total des 13 tranches de travaux : 4 523 000 € HT

* hors frais de maîtrise d'œuvre et études complémentaires (topographie, géotechnique)

Sur les 13 tranches de travaux de protection contre les crues, 5 sont désormais achevées ; 2 d'entre elles ont démarré en 2011, il s'agit des tranches 2 et 8.

Débuté en 2010, le chantier de la tranche 2 (environ 500 mètres linéaires au total) s'est poursuivi en 2011 avec 2 chantiers distincts : la poursuite de la construction du muret de protection contre les crues trentennales en rive gauche entre la parcelle «Darcy» et le nœud ferroviaire de Grigny, ainsi que sur les 70 mètres linéaires sur la rive gauche du Garon à hauteur du nœud ferroviaire de Grigny situé à proximité de la déchèterie. Faiblement végétalisé et envahi par la Renouée du Japon, ce secteur a bénéficié d'une plantation d'essences locales - soit 1 plan/m² - destinées à combattre la plante invasive. Autre particularité du site, une conduite de gaz traversant le lit de la rivière a interdit, sécurité oblige, l'implantation d'enrochements. Comme solution alternative, le SMAGGA a fait appel à la société Green Style pour la mise en place de lits de plans et de plançons. Disposées en couches successives, ces boutures de saules permettent de renforcer les berges contre l'érosion.

Toujours sur cette tranche 2, le pont situé rue De Pressensé a été remplacé par un ouvrage redimensionné pour les crues trentennales et sans pile centrale afin de supprimer les risques d'embâcles, facteur aggravant le risque de crue. Son repositionnement dans l'axe naturel de l'écoulement des eaux de la rivière permettra également de limiter la montée des eaux en amont lors de forts épisodes pluvieux.

Enfin, pour paysager le site, le SMAGGA a travaillé avec l'association «Pachamama» basée à Soucieu-en-Jarrest. Ses bénévoles ont planté une cinquantaine d'arbres sur la rive gauche du Garon.

Protéger les riverains des crues trentennales

Située à Brignais, la tranche 8 a fait l'objet de 14 conventions avec les riverains. Gérées par l'équipe du SMAGGA, ces pièces administratives et notariales permettent, d'intervenir chez les propriétaires avec leur consentement, et d'effectuer l'entretien des ouvrages réalisés après les travaux. Comprise entre la place du Marché et le pont Neuf, cette tranche de travaux a bénéficié, sur la rive gauche du Garon, d'un mur de protection d'une longueur de 94 mètres accompagné d'un enrochement sur un linéaire de berge de 25 mètres. 20 mètres de digues ont également été bâtis. Une technique végétale de 30 mètres, constituée d'une fascine de saules en pied de berge et d'une couverture en voile géotextile en haut de berge, protégera le site de toute érosion. Enfin, pour paysager le site, plus d'une cinquantaine d'arbustes et arbres a été plantée.

Les travaux qui se sont déroulés à proximité du Pont Vieux ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques de France depuis 1934, cet ouvrage d'art impose des règles d'urbanisme strictes sur un rayon de 500 mètres. Conseillé par les Architectes des Bâtiments de France, le SMAGGA a dû intégrer ces contraintes dans son cahier des charges en utilisant notamment un enduit recommandé par les services de l'Etat, ou encore des portes hydrauliques teintées se fondant dans le paysage.

Enfin, afin de présenter au public les travaux des futures tranches 2012 et 2013 destinées à protéger les personnes et les biens des crues trentennales du Garon, le SMAGGA a organisé 2 réunions publiques à Grigny (en novembre) et Montagny (en décembre). A cette occasion, les riverains ont pu rencontrer les élus communaux et syndicaux et les techniciens du SMAGGA afin d'échanger sur les projets des travaux.

Financement

> Département	10 %
(en 2011 contre 29 % auparavant)	
> Etat	25 %
> Communes *	46 %

*La répartition des coûts entre les communes du bassin versant s'effectue selon la clé de répartition suivante :

- 70% au prorata de leur population (pour l'ensemble des 27 communes adhérentes)
- 30% au prorata de leur population pour les 4 communes impactées par les crues.

Dépenses 2011 TTC

> Maîtrise d'œuvre :	92 836 €
> Travaux :	745 597 €
> Commandes en cours :	369 494 €
> Total 2011 :	1 207 927 €
> Prévission au BP 2011 :	1 919 570 €

Système d'alerte

La maîtrise d'œuvre du dispositif a été confiée à la société Hydratec. Les emplacements des 5 stations de surveillance ont été définis :

- 1 sur le Mornantet à Mornant,
- 3 sur le Garon à Messimy, Millery et Brignais,
- 1 sur l'Artilla à Thurins.

Chaque station sera équipée d'une sonde radar qui transmettra ses informations à un poste de télésurveillance. La mise en service du système d'alerte de crues est programmée pour le 2nd semestre 2012. Coût : 131 560 € TTC



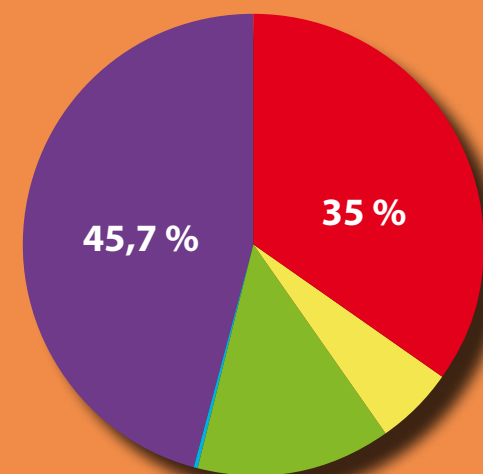
En juin : démolition du pont de la rue De Pressensé à Grigny par l'entreprise Aximum, avant sa reconstruction dans l'axe du Garon, sans pile centrale, afin de limiter les risques d'inondation.



FINANCES

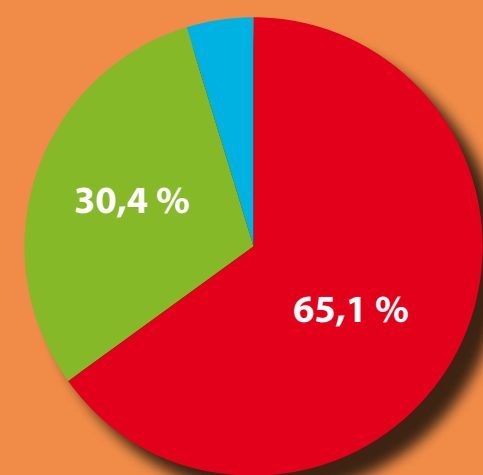
Page 22 · Compte administratif 2011
Page 23 · Participation des communes

Dépenses réelles : 438 946 €



- Charges à caractère général, communication et éducation au développement durable (35 %)
- Indemnités versées aux élus (5,4 %)
- Intérêts d'emprunt et ligne de trésorerie (13,7 %)
- Syndicat des carrières de Millery et AAPMA (0,1 %)
- Charges de personnel et frais assimilés (45,7 %)

Recettes réelles : 640 928 €



- Remboursement des frais communs des locaux, loyer du 1^{er} trimestre et divers (4,5 %)
- Participation des communes (65,1 %)
- Subventions (30,4 %)

Une dynamique maîtrisée

Les travaux de protections contre les crues trentennales ont représenté en 2011 la plus grosse dépense d'investissement du syndicat, soit près de 60 %. Cette tendance se poursuivra jusqu'en 2014, date prévisionnelle d'achèvement des 13 tranches de travaux. Suivent ensuite les études pour la préparation du 2nd contrat de rivière (15,6 % des dépenses d'investissement). 3 d'entre elles se sont d'ailleurs achevées en 2011 (lire pages 28/29). Enfin, pour un montant de 131 560 € TTC, un système d'alerte de crue devrait être opérationnel d'ici fin 2012 (lire page 19). Pour réaliser ces travaux de protection contre les crues, un emprunt de 311 000 € a été contracté fin 2011, portant la dette globale du syndicat en capital au 1^{er} janvier 2012 à 1 882 962 €.

« Les travaux de protection contre les crues trentennales représentent 60 % des dépenses d'investissement. »

Bernard Servanin, Vice-Président délégué aux finances

Le programme de restauration et d'entretien de berges a occasionné une dépense de 48 000 € TTC. Ce montant correspond aux interventions des entreprises Fayolle pour l'abattage d'arbres, et Guignand pour leur débardage, ainsi que le forfait et la prise en charge des repas de la brigade de rivière mise à disposition par le Département du Rhône. Par ailleurs, les travaux menés sur le Fondagny au niveau du pont du Charvon à Saint-Maurice-sur-Dargoire représentent une dépense de 43 000 € TTC avec un co-financement de la commune (lire page 16).

La partie «charges de personnel» dans les dépenses de fonctionnement est légèrement inférieure à celle de 2010 (pour rappel, elle était de 47,5 %). Cette baisse s'explique par une vacance de 5 mois au poste de conducteur d'opérations, correspondant au départ d'Eric Murgue en décembre 2010 et à l'arrivée de Rémi Moiret en mai 2011. Cette période de transition a d'ailleurs engendré un retard dans le planning des travaux de protection contre les crues.

Maîtriser l'endettement

- Annuité d'emprunt 2011 : 2,47 €/hab.
- Taux d'endettement : 0,15 (15% des recettes sont affectées au remboursement du capital de la dette)
- Capacité de désendettement : 8,8 ans. (nombre d'années théoriquement nécessaires au SMAGGA pour rembourser sa dette en supposant qu'il y consacre tout son autofinancement brut).

Une diminution des subventions

L'année 2011 a également été marquée par une diminution de la subvention accordée par le Département du Rhône pour les travaux de protections contre les crues trentennales. Autrefois de 29 %, celle-ci a été ramenée à 10 %. Afin d'éviter aux communes de compenser cette différence, le

SMAGGA étudie actuellement une nouvelle piste de financement proposée par l'Etat. Celle-ci consisterait à intégrer les travaux de protection contre les crues à un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Un dossier est actuellement en cours de réalisation.

Une participation de 6,58 € par habitant

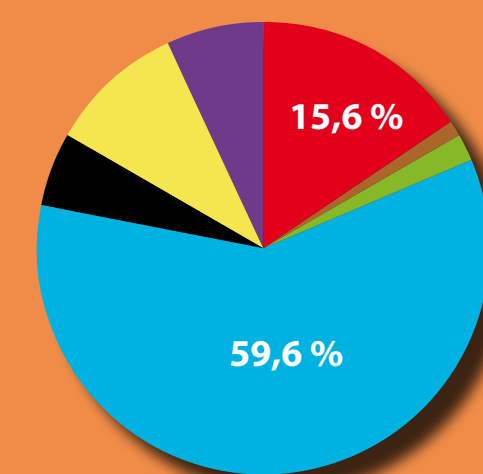
La participation demandée aux communes pour financer une partie du budget du syndicat est globalement stable par rapport à l'année précédente (-0,06 %). Le montant moyen de la participation des communes se monte à 6,58 € par habitant. Pour une commune non concernée par des opérations spécifiques, ce coût est ramené à 5,68 € par habitant.

A noter que certaines communes voient leur «variation 2010/2011» (4^{ème} colonne sur le tableau ci-dessous) fortement évoluer. Ces pourcentages à deux chiffres s'expliquent par un ajustement de la population résidant sur le bassin versant du Garon. C'est le cas par exemple pour la commune de Saint-Andéol-le-Château dont une partie de la population était jusqu'ici attribuée à tort au territoire du bassin versant du Garon alors qu'elle réside sur celui du Gier. Le mécanisme inverse s'applique pour d'autres communes, comme celle de Saint-Didier-sous-Riverie, pour qui le réajustement amène plus de population sur le bassin versant du Garon.

Participation des communes

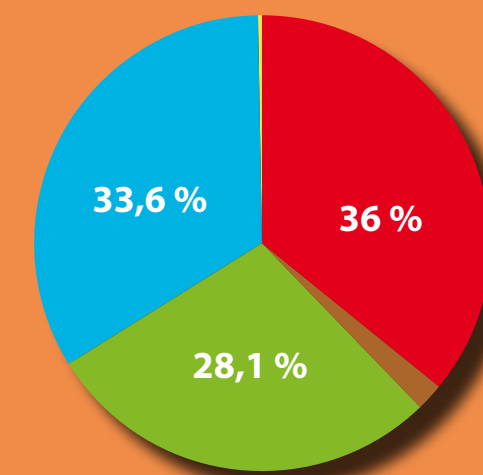
Communes	Pop. sur le bassin	Participation 2011	Variation 2010/2011	Coût par habitant
Brignais	11 548	86 486 €	+ 1,07%	7,49 €
Brindas	1 228	6 980 €	+ 6,72 %	5,68 €
Chaponost	4 540	29 936 €	- 5,72 %	6,59 €
Charly	297	1 688 €	+ 6,42 %	5,68 €
Chassagny	1 241	7 869 €	- 2,42 %	6,34 €
Chaussan	999	6 746 €	- 5,64 %	6,75 €
Givors	5 878	39 658 €	+ 13,65 %	6,75 €
Grigny	3 052	24 309 €	- 1,84 %	7,96 €
Messimy	3 237	18 399 €	+ 6,33 %	5,68 €
Millery	2 578	16 239 €	- 2,96 %	6,30 €
Montagny	2 546	20 112 €	- 1,13 %	7,90 €
Morant	5 548	34 294 €	- 0,52 %	6,18 €
Orliénas	2 207	14 018 €	- 3,91 %	6,35 €
Rontalon	1 143	6 497 €	+ 8,89 %	5,68 €
S ^t -Andéol-le-Château	158	898 €	- 79,92 %	5,68 €
S ^{te} -Catherine	38	216 €	+ 2,29 %	5,68 €
S ^t -Didier-sous-Riverie	785	4 462 €	+ 45,09 %	5,68 €
S ^t -Genis-Laval	416	2 365 €	+ 3,98 %	5,68 €
S ^t -Laurent-d'Agnay	2 087	13 007 €	- 2,76 %	6,23 €
S ^t -Martin-en-Haut	1 003	5 701 €	+ 4,67 %	5,68 €
S ^t -Maurice-sur-Dargoire	331	1 881 €	- 55,96 %	5,68 €
S ^t -Sortin	614	3 490 €	+ 4,81 %	5,68 €
Soucieu-en-Jarrest	3 713	21 105 €	+ 6,33 %	5,68 €
Taluyers	2 051	13 042 €	- 3,31 %	6,36 €
Thurins	2 849	16 382 €	+ 6,01 %	5,75 €
Vourles	3 115	20 087 €	- 5,37 %	6,45 €
Yzeron	208	1 182 €	+ 8,10 %	5,68 €
Moyenne	63 410	417 050 €	- 0,06 %	6,58 €

Dépenses réelles : 1 407 735 €



- Etudes pour le 2nd contrat de rivière et pour le ruisseau Chassagne à Thurins (15,6 %)
- Informatique, aménagement locaux (1 %)
- Restauration, entretien de berges (2 %)
- Travaux de protections contre les crues trentennales (59,6 %)
- Aménagements de berges, continuité piscicole système d'alerte de crues (5,2 %)
- Solde pour l'acquisition des nouveaux locaux (9,8 %)
- Capital des emprunts (6,8 %)

Recettes réelles : 556 774 €



- FCTVA (36 %)
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (2 %)
- Etat (28,1 %)
- Département du Rhône (33,6 %)
- Communes adhérentes (0,3 %)

Stabilisation des berges du Fondagny par la pose d'une technique végétale, en aval du pont de Charvon, sur la commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire.



4

CONTRAT de RIVIERE

- Page 26 · Résultats des études préalables
- Page 26 · Objectifs stratégiques du 2nd Contrat
- Page 27 · Vie du bassin
- Page 30 · Les pollutions

2nd Contrat de rivière

Objectifs stratégiques

Les différentes études commandées par le SMAGGA ont permis d'établir un bilan de santé du bassin versant du Garon. 5 objectifs stratégiques sont nés de ce diagnostic. Validés le 5 décembre 2011 par les membres du Comité de rivière, ils orienteront les futures actions du 2nd Contrat de rivière du Garon.

1. Tendre vers une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines.
2. Assurer des conditions de milieux favorables au maintien des écosystèmes et des usages raisonnables de l'eau.
3. Assurer la sécurité des personnes et des biens tout en optimisant et respectant les potentialités écologiques des milieux.
4. Mettre en œuvre des projets cohérents de réhabilitation et de mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine.
5. Pérenniser la gestion globale de l'eau.

Calendrier prévisionnel 2012

- Janv. à mai : finalisation de l'étude de la gestion quantitative.
- Janv. à mai : élaboration du programme d'actions et concertation avec les maîtres d'ouvrage.
- Janv. à mai : concertation des partenaires financiers.
- Avr. à juin : rapport définitif.
- Juil. : validation en comité de rivière.
- Juil. à déc. : passage en comité d'agrément du Comité de bassin Rhône Méditerranée & Corse.
- 2013 : lancement du 2nd contrat de rivière.

Quels résultats pour les études préalables au 2nd Contrat de rivière ?

Afin de préparer le 2nd contrat de rivière du Garon, le SMAGGA a lancé plusieurs études pour identifier les pollutions impactant le bassin versant. Pour cela, 2 bureaux d'études - Burgeap et SAGE environnement - ont été missionnés par le syndicat. Chacun a réalisé 4 campagnes de prélèvements - soit une par saison - sur 7 sites stratégiques pour l'étude sur les pollutions agricoles et phytosanitaires et sur 28 stations pour l'étude sur les pollutions domestiques, industrielles et urbaines. Sur le Garon et ses affluents, les analyses ont révélé des pollutions aux pesticides, aux nitrates, au phosphore, au cuivre et au plomb (Merdanson de Chaponost), à l'arsenic (Broulon), et aux hydrocarbures sur l'aval du bassin dans les secteurs urbanisés.

ETUDE SUR LES POLLUTIONS AGRICOLES ET PHYTO SANITAIRES

L'étude a détecté la présence de 22 molécules - utilisées majoritairement pour la conception d'herbicides - dont 5 sont aujourd'hui interdites en France ! Ces molécules ont été retrouvées essentiellement au printemps, période pendant laquelle l'utilisation de pesticides est la plus élevée. Le glyphosate - substance utilisée pour la fabrication d'herbicides génériques comme le «Round Up» - et la molécule issue de sa dégradation (l'AMPA) ont été retrouvés sur l'ensemble des stations.

4 familles d'utilisateurs identifiées

Plusieurs familles d'utilisateurs de pesticides ont été identifiées sur le bassin versant.

- Les gestionnaires d'infrastructures de transport (la SNCF, la Direction interdépartementale des routes centre-est - service déconcentré de l'Etat en charge des routes nationales),
- Les communes du bassin versant, (à noter que Rontalon et Saint-Genis-Laval n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics),
- Les agriculteurs (la surface agricole utile du bassin versant représentant environ 50% du territoire),
- Les jardiniers amateurs.

Selon l'Union des Industries de la Protection des Plantes (organisation professionnelle regroupant 20 entreprises commercialisant des pesticides) : les agriculteurs représentent 90,6 % des utilisateurs de ce type de produits, les particuliers : 8,1 %, les collectivités et les gestionnaires de transport : 1,3 %.

Quel programme d'actions ?

Par phénomène d'infiltration et de ruissellement, ces substances chimiques, dont certaines sont dotées d'un fort pouvoir de rémanence (capacité de ces substances à demeurer actives longtemps après leur épandage), peuvent être transportées vers les ressources en eaux superficielles et souterraines et affecter la faune et la flore. Pire encore, elles pourraient contaminer les nappes phréatiques, rendant alors l'eau impropre à la consommation pour l'homme. Pour éviter ces transferts de matières polluantes, mieux vaut encore les éliminer à la source en limitant ou en supprimant leur utilisation.



Pour cela, un programme d'actions sera établi dans le cadre du 2nd contrat de rivière. Celui-ci passera par :

- la sensibilisation auprès des gestionnaires d'infrastructures de transport, des particuliers, des industriels.
- la mise en place de plans de désherbages communaux, d'audits des locaux de stockage des pesticides, de formations pour les communes et leurs services...
- la mise en place d'un groupe de travail avec les agriculteurs, la création de parcelles tests, d'aires de remplissage et de lavage du matériel agricole normalisées, le développement du désherbage mécanique, la promotion des circuits courts pour les produits alimentaires issus de la filière biologique, la modification des pratiques d'épandages...

ETUDE SUR LES POLLUTIONS DOMESTIQUES, INDUSTRIELLES ET URBAINES

Les analyses de prélèvements d'eau effectués dans ce cadre ont mis en évidence la présence de nitrates, de phosphore, d'hydrocarbures et de métaux lourds.

La pollution aux nitrates a plusieurs origines : les engrais utilisés pour l'agriculture intensive, le dysfonctionnement des réseaux d'assainissement collectif, la non conformité des systèmes d'assainissement autonomes ou encore certaines activités industrielles. Selon les récentes normes de qualité environnementale (arrêté du 25 janvier 2010), les pollutions aux nitrates ne sont pas déclassantes pour l'atteinte de la bonne qualité sur le bassin versant du Garon. Toutefois, celles-ci ne sont pas à négliger car : présents en quantité importante, les nitrates peuvent provoquer une eutrophisation de l'eau (augmentation de la présence d'algues qui prive l'eau de lumière) menant à une perte de la biodiversité et à une diminution de la qualité de l'eau.

Vie du bassin

Le SIAHVG, le SYSEG (syndicats d'assainissement), l'entreprise Lyonnaise des Eaux et le SMAGGA se sont rencontrés pour réfléchir à des solutions pour limiter les pollutions dues à des rejets accidentels d'eaux usées à la rivière (dysfonctionnements de postes de relevage, vidange de piscines de particuliers).

Par ailleurs, suite à la pollution du Furon en 2009, une convention de partenariat entre la Lyonnaise des Eaux, la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et le SMAGGA est en cours d'étude afin de restaurer la continuité écologique de ce cours d'eau.

Plan de communication

La commission communication du Contrat de rivière travaille actuellement à la réalisation d'un plan de communication.

Celui-ci sera validé en juin 2012. Il répondra aux 5 objectifs stratégiques du 2nd Contrat de rivière en proposant un programme d'actions ciblées.

Le phosphore déclenche lui aussi des phénomènes d'eutrophisation de l'eau. Mais contrairement aux nitrates, sa présence décline la qualité de l'eau sur la quasi-totalité des stations du bassin versant.

Les origines de la pollution au phosphore sont les mêmes que celles des nitrates qui, par le phénomène de ruissellement des eaux pluviales, finit sa course dans la rivière.

On trouve également du phosphore dans les détergents (lessive, produits d'entretien ménager, liquides pour vaisselle et lave-vaisselle...). Malgré une dépollution via les stations d'épuration ou les systèmes d'assainissement non collectif, une quantité de phosphore est rejetée au milieu. Pour la limiter, il est indispensable de respecter les doses prescrites sur l'emballage de ces produits ou, encore mieux, d'utiliser des détergents sans phosphate.

Un diagnostic des pressions polluantes

Pour restreindre les pollutions dues aux nitrates et au phosphore, il est indispensable de mettre aux normes certaines stations d'épuration du bassin versant, mais aussi de supprimer les dysfonctionnements sur les

« Les résultats de ces études nous éclairent sur les actions à entreprendre pour reconquérir les milieux aquatiques. »

Alain Corbiere, Vice-Président délégué à la relation avec les communes et le Contrat de rivière



Sur la partie aval du Garon, la période d'assec peut durer plusieurs mois.

réseaux d'assainissement collectif - majoritairement identifiés sur les déversoirs d'orage ou sur les postes de relèvement - qui occasionnent de nombreux déversements accidentels au milieu naturel. Du côté de l'assainissement non collectif, une mise aux normes est également indispensable puisqu'aujourd'hui, plus de la moitié des installations diagnostiquées sur le bassin versant du Garon sont jugées non conformes par les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les pollutions industrielles ont, quant à elles, été exclusivement identifiées sur le Merdanson de Chaponost (pollution au cuivre et au plomb) et sur le Broulon (pollution à l'arsenic). Des efforts sur les zones industrielles de Chaponost, S^t-Laurent-d'Agnay, Brignais et Vourles devront donc être engagés. Autres types de pollutions incriminées : les pollutions d'origine routières drainant des hydrocarbures ont été identifiées à proximité des cours d'eau (routes départementales 11, 25, 342, 386 et autoroute 450) ou des puits de captage d'eau potable (route départementale 386).

Quel programme d'actions ?

En parallèle des actions menées concernant l'assainissement, une campagne de sensibilisation sur l'impact des produits phosphorés sera proposée au grand public via différents supports de communication et d'information.

Pour chaque site industriel évalué «à risques», un diagnostic et des conseils individualisés seront proposés aux entreprises.

Des études sur les pollutions d'origines routières devront être lancées afin de définir un programme d'actions.

ETUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

La ressource en eau sur le territoire du bassin versant se caractérise par le constat suivant :

Le Garon est fortement marqué par des étiages sévères, notamment sur sa partie aval entre Grigny et Givors. Plusieurs mois par an, l'assec est même total.

La nappe phréatique du Garon est alimentée à 50% par l'eau de la rivière et à 50 % par l'infiltration des eaux pluviales. 80 % des besoins en eau potable des 90 000 consommateurs résidant sur le bassin versant du Garon proviennent de cette ressource en eau souterraine (les 20 % étant issus de sources).

L'irrigation des terres agricoles est assurée principalement par l'eau du Rhône via le réseau du SMHAR (Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône).

Vers une surexploitation de la nappe phréatique ?

L'étude actuellement en cours, menée par BRL Ingenierie, reprend l'avertissement déjà lancé par le bureau d'études Burgeap en 2009 sur les volumes prélevés dans la nappe, qui aujourd'hui, est à la limite de la surexploitation.

Pour garantir la pérennité de cette ressource, tant qualitativement que quantitativement, une définition des volumes maximums prélevables sera établie, et des propositions d'actions seront avancées d'ici la fin du premier semestre 2012.

SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DU BASSIN VERSANT DU GARON (SDGEP)

Le diagnostic de l'étude préalable du futur SDGEP a été présenté aux communes du bassin versant lors de 3 réunions (2 février à Vourles, 3 février à Brignais et 9 février à Mornant).

Au cours de cet état des lieux, chacune des 27 communes et 3 syndicats intercommunaux ont été rencontrés individuellement afin de définir les dysfonctionnements portant sur 5 thématiques : l'érosion, les pollutions, l'état des réseaux de transport des eaux pluviales, le ruissellement et enfin les inondations.

Les objectifs du SDGEP seront les suivants :

- acquérir une vision d'ensemble de la gestion des eaux pluviales,
- comprendre précisément le fonctionnement hydrologique du territoire,
- établir une politique cohérente de gestion des eaux pluviales, applicable à l'échelle locale et efficace aux échelles locale et globale,
- connaître le fonctionnement des infrastructures de collecte des eaux pluviales,
- proposer des aménagements en adéquation avec ces objectifs,
- prévenir contre d'éventuels risques non perçus à ce jour,
- préserver la ressource en eau en restaurant un fonctionnement le plus naturel possible.

Après l'élaboration des documents de consultation, la procédure de lancement de cette étude s'est déroulée en octobre. Le marché a été attribué à EGIS Eau en janvier 2012 et l'étude se poursuivra pendant environ 2 ans.

Présenté au comité technique de la Région Rhône-Alpes en juin 2011, ce projet de SDGEP a obtenu 30 % de financements, sa réalisation à l'échelle d'un bassin versant ayant été jugée novatrice.

Vie du bassin (suite)

Réflexion sur la démarche PENAP (Préservation des Espaces Naturels et Agricoles Periurbains) engagée par le Département et le SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais). Plusieurs réunions avec les communautés de communes du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais et du Pays de l'Arbresle ont abouti à une définition des zones à enjeux.

10 mars : rencontre avec des agriculteurs de Millery pour une discussion portant sur la réglementation liée à l'usage des pesticides à proximité des berges et des plans d'eau.

24 octobre et 21 novembre : Participation à la concertation de l'extension de la ZAC des Platières sur la Communauté de communes du Pays Mornantais.

Animation d'une commission «politique foncière» afin de réfléchir à l'acquisition de parcelles destinées à préserver les zones naturelles d'expansion de crue.

Septembre et novembre
Avis sur permis de construire à Montagny.

2 mars 2011
Déclaration d'Intérêt Général du plan de gestion.

24 novembre
Prolongation de l'arrêté d'autorisation préfectorale concernant les travaux de protections contre les crues trentennales.

5 études pour préparer le 2nd Contrat de rivière du Garon

Etudes	Bureaux d'études	Lancements	Livraisons	Coûts HT	Partenaires
Pollutions agricoles et phytosanitaires	BURGEAP	déc. 2009	oct. 2011	37 745 €	Agence de l'Eau (50 %) - Région (30 %)
Pollutions domestiques, industrielles et urbaines	SAGE environnement	déc. 2009	sept. 2011	66 744 €	Agence de l'Eau (50 %) - Région (30 %)
Gestion quantitative de la ressource en eau	BRL ingenierie	mars 2010	mars 2012	70 000 €	Agence de l'Eau (80 %)
Etude préalable au SDGEP*	Réalités environnement	juin 2010	avril. 2011	36 442 €	Agence de l'Eau (50 %) - Région (30 %)
SDGEP*	EGIS Eau, Paper I, Abrotech	mars 2012	déc. 2013	343 595 €	Agence de l'Eau (50 %) - Région (30 %)

* Schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant

Mai. En effectuant des travaux de terrassement pour une maison individuelle au bord du Chéron à Brignais, du ciment est rejeté à la rivière. Le SMAGGA est prévenu et alerte la commune. Les travaux sont stoppés.



Mai. Dans un secteur boisé difficile d'accès, l'obstruction du réseau d'eaux usées provoque le déversement d'effluents dans le Casanova à Oriénas. 2 jours de travaux seront nécessaires pour réparer la canalisation défectueuse.

Juillet. Sur le parking d'une entreprise, située sur la Z.I. des Platières (Communauté de communes du Pays Mornantais), le réservoir percé d'un camion laisse échapper 300 à 500 litres de gasoil qui ruissellent jusqu'à un avaloir d'eaux pluviales relié au Broulon.

Comme un poisson dans l'eau ?

Une fois encore, plusieurs pollutions ont impacté lourdement les rivières du bassin versant. Deux d'entre-elles ont été particulièrement meurtrières pour la faune aquatique. Identifiée au mois de mars, la première s'est déroulée sur l'Étang Neuf, plan d'eau d'1,8 hectare situé sur les communes de Chassagny et Taluyers, et traversé par le Broulon. Les analyses effectuées par l'ONEMA et le SMAGGA n'ont malheureusement pas permis d'identifier l'origine et la provenance de cette pollution particulièrement violente et fulgurante, la totalité des espèces de poissons du plan d'eau ayant été décimée - soit plusieurs tonnes de carpes, gardons, brèmes et tanches, ces dernières étant réputées pour leur forte capacité de résistance aux pollutions - tout comme les batraciens et les invertébrés vivant dans la partie du ruisseau située à l'amont du plan d'eau.

Pollution industrielle...

En 2002 et 2005, le Broulon avait déjà fait l'objet «d'attaques» de ce type, dont un rejet à la rivière, par une entreprise privée, d'acide ayant servi au nettoyage de joints. Afin d'éviter la récurrence de ce type d'incidents tragiques, la Direction Départementale des Territoires du Rhône avait déjà demandé en 2009 et 2010 à la Communauté de communes du Pays Mornantais de régulariser la gestion des eaux pluviales sur le site de la zone industrielle des Platières (dont les eaux sont rejetées dans le Broulon) avec la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales spécifiques permettant de retenir les pollutions accidentelles avant qu'elles n'atteignent le cours d'eau. Ce dossier, retardé pour des raisons foncières, est aujourd'hui sur le point d'être réglé.

...et pollution domestique

En août à Brignais, c'est une toute autre pollution qui a décimé la vie aquatique du Garon sur un linéaire d'environ 400 mètres. La contamination provenait de la vidange au réseau d'eaux pluviales d'une piscine surchargée en chlore. Cette pollution a mis en exergue le déficit d'information concernant la législation et les impacts potentiels sur l'environnement de ces pratiques. Pour remédier au problème, le SMAGGA a réuni les différentes parties compétentes dans ce domaine et a rédigé un communiqué de presse, repris par plusieurs bulletins municipaux, indiquant aux propriétaires de piscine privée comment vidanger leurs eaux de baignade sans danger.

Début mars, une pollution impacte très lourdement l'étang Neuf et le Broulon. La totalité des poissons, batraciens et invertébrés ne résistent pas à cette attaque violente et fulgurante probablement d'origine toxique.



Juillet. De nombreuses traces de création de produits polluants sont relevées sur le site d'un terrain occupé illicitement à Montagny sur les berges du Garon. Un risque de contamination de la nappe phréatique aux métaux lourds n'étant pas à exclure, une plainte pour pollution est déposée auprès de la Gendarmerie de Mornant.

Septembre. Traversé par le ruisseau du Bresselon à Montagny, l'étang Cudon est victime d'une pollution d'origine inconnue.

Octobre. Pollution du Garon à Grigny causée par un écoulement permanent d'eaux usées domestiques en provenance d'un réseau d'eaux pluviales.

Octobre. L'étang du Boulard à Chaponost reçoit, via le réseau d'évacuation des eaux pluviales, les eaux de rinçage d'une cuve à fuel nettoyée dans la rue.

27 mai 2011 : visite de la station
d'épuration de Messimy dans le
cadre du programme d'éducation à
l'environnement destiné aux élèves
de cycle 3.



COMMUNICATION

Pages 34 · Les outils et actions de communication
Pages 36 · Education au développement durable





Entretiens du Garon, SMAGGAzine... la thématique sur les pollutions liées à l'usage des pesticides a été largement développée sur les supports de communication du SMAGGA.



Tiré à 47 000 exemplaires, le SMAGGAzine est un semestriel de 4 pages distribué par les communes avec leurs publications municipales.

Préparer le plan de communication du second contrat de rivière

L'année 2011 a été rythmée par la remise des résultats de plusieurs études commandées dans le cadre de la préparation du second contrat de rivière. Trois d'entre-elles portaient sur les pollutions et sur la connaissance de la ressource en eau du bassin versant. Pour diffuser les résultats de ces études auprès des élus des 27 communes du territoire et du grand public, le SMAGGA a utilisé ses différents supports de communication.

Une conférence pour sensibiliser les élus

Pour cette 11^{ème} édition organisée à Saint-Didier-sous-Riverie, le thème de la conférence des «Entretiens du Garon» portait sur l'usage des pesticides. Près de 80 élus, techniciens des communes, militant du monde associatif... ont assisté à cette demi-journée d'information animée par 4 intervenants. Christophe Gratadour, conseiller spécialisé en arboriculture à la Chambre d'Agriculture du Rhône, a éclairé le public sur le processus d'homologation des produits phytosanitaires et sur la réglementation liée à leur usage. Frédéric Le Louedec, ingénieur sanitaire à l'Agence Régionale de Santé, a alerté les participants sur les dangers liés à l'utilisation de ces produits, ainsi que sur les risques liés à la consommation de produits traités avec des substances chimiques.

Marie Fayein, ingénieur au bureau d'études BURGEAP, a donné les résultats de l'étude « pollutions agricoles et phytosanitaires sur le bassin versant du Garon» remis au SMAGGA en septembre 2011.

Enfin, Maxime Demonmerot, responsable technique à la FREDON (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles en Rhône-Alpes), a présenté des mesures alternatives, préventives et curatives pour lutter contre les plantes indésirables dans les espaces publics.

La matinée s'est conclue par la visite des installations réglementaires de l'exploitation arboricole du GAEC de la Pom d'Or, pour stocker, manipuler et utiliser des produits phytosanitaires.

Un semestriel d'information tiré à 47 000 exemplaires

Pour inciter le grand public à diminuer sa consommation de pesticides, le SMAGGAzine n°20 a proposé à ses lecteurs une enquête sur les risques sanitaires liés à l'utilisation de ces produits chimiques.

La sécheresse ayant sévèrement sévi au printemps, le SMAGGAzine n°19 s'est penché sur cette actualité brûlante pour faire le point sur les répercussions de cette pénurie chez les utilisateurs de la ressource en eau.

Mise en place d'un plan de communication d'une durée de 5 ans

Afin de préparer le plan de communication du 2nd contrat de rivière, la commission en charge de ce dossier s'est réunie plusieurs fois dans l'année pour définir les objectifs, les cibles et les actions à mettre en place. Comme l'ensemble des actions de communication du SMAGGA, le plan de communication est réalisé en interne. Celui-ci définira et planifiera les opérations de communication pendant l'intégralité de la durée du 2nd contrat de rivière, soit jusqu'en 2017.

Site internet : une fréquentation en hausse

Les statistiques de fréquentation du site «www.contratderivieredugaron.fr» affichent une belle progression avec 14 620 visiteurs recensés sur l'année (8 914 en 2010, soit une augmentation de 64 %). Cette moyenne de 40 visiteurs quotidiens s'explique en partie par l'envoi de 2 newsletters à un fichier constitué de 389 abonnés.

Une exposition prisée par le public

Avec 15 prêts enregistrés, l'exposition thématique sur la faune et la flore du bassin versant du Garon a connu un franc succès auprès des mairies, écoles, médiathèques...



Constituée de 12 panneaux, l'exposition sur la faune et la flore du bassin versant du Garon est disponible gratuitement sur simple réservation. Renseignements : 04 72 31 90 80.



«Les études lancées par le SMAGGA nous permettent de cibler nos actions de communication»

Charles Jullian, Vice-Président délégué à la communication

2 décembre 2011, visite du local de stockage de produits phytosanitaires du GAEC de la Pom d'Or à Saint-Didier-sous-Riverie lors de la 11^{ème} édition des Entretiens du Garon.

202 demi-journées d'animation

Le poster «Top Là» est distribué à chaque enfant bénéficiant d'une animation. Outil très apprécié, cette carte permet au jeune public de découvrir le patrimoine hydrographique de notre territoire, mais aussi sa faune, sa flore, ses types de cultures et d'élevages...

Le programme pédagogique à l'environnement proposé par le SMAGGA a séduit 64 classes et 5 accueils collectifs de mineurs (ACM). Celui-ci a été co-élaboré avec 5 associations retenues suite à un appel à projets : la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA), le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE), Naturama, et pour la première année, l'association Arthropologia.

2 plaquettes spécifiques : l'une pour les écoles, l'autre pour les accueils collectifs de mineurs ont été adressées en septembre 2011 aux directeurs de chaque établissement. Une commission, composée d'élus du SMAGGA et de représentants de l'Education Nationale, a examiné les demandes. 69 projets ont été retenus, soit un total de 202 demi-journées d'animations (3 demi-journées par classe inscrite pour les écoles. 2 demi-journées par groupe d'enfants pour les ACM).

D'un montant de 200 € par demi-journée, ces sorties sont gratuites pour les écoles (hors frais éventuel de transport) grâce à une prise en charge totale par les 27 communes adhérentes au SMAGGA et un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

Eduquer les enfants et sensibiliser leurs parents

L'objectif de ces animations consiste à éduquer les adultes de demain au respect et à la protection de la rivière. En expliquant à leurs parents les connaissances acquises au cours de chaque sortie, les enfants prolongent cette sensibilisation au sein du noyau familial. Pour cela, le SMAGGA met à leur disposition un blog (www.contratderivieredugaron.fr/ecole) pour qu'ils puissent partager leurs expériences entre eux ainsi qu'avec leurs parents.

Afin de faire connaître son programme d'éducation à l'environnement, le SMAGGA a organisé 4 opérations de relations presse sous la forme de visites de terrain, avec les élus des communes où se sont déroulées ces sorties.

Par ailleurs, souhaitant donner plus de visibilité à l'offre liée à l'éducation à l'environnement sur le territoire du sud ouest lyonnais, le SMAGGA envisage de réunir les structures intercommunales concernées afin de proposer aux enseignants une offre cohérente et structurée. Pour cela, des réunions de travail entre les différentes structures seront organisées en 2012.



Le programme d'éducation à l'environnement se décline en 4 grands chapitres : la qualité de l'eau, l'eau au quotidien, le vivant, le territoire.

Événement

Les 3^{èmes} assises françaises de l'éducation à l'environnement se dérouleront à Lyon du 5 au 7 mars 2013.
Renseignements :
GRAINE Rhône-Alpes
www.assises-eedd.org

«Parce qu'il ne peut pas y avoir de développement durable sans éducation»

Olivier Martel, Vice-Président délégué à l'éducation à l'environnement



23 septembre 2011 : inauguration de la Maison Intercommunale de l'Environnement - siège du SMAGGA - au parc de Sacuny à Brignais.
De gauche à droite : P. Delorme (Conseiller Général), C. Guilloteau (Député du Rhône), G. Faurat (Président du SYSEG), M. Thiers (ancien Président du Sitom Sud Rhône et du SMAGGA), P. Minssieux (Président du SMAGGA), R. Durand (Député du Rhône), R. Martinez (Président du Sitom Sud Rhône), S. Spacagna (Directrice du SMAGGA).

6

ANNEXES

Page 40 · Recueil des actes administratifs
Page 42 · Revue de presse

Recueil des actes administratifs

Plusieurs commissions veillent au bon déroulement des actions du syndicat.

SMAGGA

Réunions du Bureau

- 8 février
- 23 juin
- 24 novembre

Comités syndicaux

- 16 février
- 19 avril
- 29 septembre
- 28 novembre

Commission des finances

- 24 novembre

Commission technique

- 14 janvier
- 28 janvier
- 14 avril
- 29 juin
- 8 juillet
- 6 septembre
- 22 septembre

Commission communication et éducation au développement durable

- 19 mai
- 30 mai
- 15 septembre
- 30 septembre
- 7 novembre

Réunions du groupe de travail politique foncière

- 20 mai
- 15 novembre

Interventions extérieures

- **27 janvier** : «Comment réduire l'utilisation des produits phytosanitaires», rencontre organisée par la Communauté de communes du Pays Mornantais à destination des élus et du personnel communal.
- **21 juin** : «2^{ème} rencontre régionale Urbanisme et Eau» organisée par le GRAIE. Intervention sur le thème du «schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant du Garon».
- **23 juin** : Présentation du rapport d'activité 2010 au conseil municipal de Brignais.

Divers

- **23 septembre** : inauguration des locaux du SMAGGA.

2nd CONTRAT DE RIVIERE DU GARON

Comité de rivière

- 5 décembre

Commission communication et éducation au développement durable

- 8 avril
- 21 octobre
- 16 décembre

Comité de suivi de l'étude globale de la gestion quantitative de la ressource en eau

- **15 février** : présentation de la phase « diagnostic de l'utilisation de la ressource en eau sur le bassin versant du Garon » et des avancées sur les autres phases.
- **10 octobre** : réunion en comité technique restreint.

Comité de suivi de l'étude sur les pollutions agricoles et phytosanitaires

- **18 janvier** : résultats des campagnes de prélèvements et diagnostic des pollutions agricoles et phytosanitaires.
- **22 avril** : discussion en comité technique restreint sur le programme d'actions.
- **23 juin** : restitution des phases 3 et 4.

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP)

3 réunions locales de présentation aux élus des 27 communes

- **2 février** : à Vourles.
- **3 février** : à Brignais.
- **9 février** : à Mornant.

Comité de suivi de l'étude préalable au SDGEP

- **22 juin** : présentation au comité technique régional.

Comité de suivi du SDGEP

- **15 septembre** : examen du dossier de consultation des entreprises.

Comité de suivi de l'étude sur les pollutions domestiques, industrielles et urbaines

- **23 février** : bilan de la qualité des eaux physico-chimique et hydrobiologiques. Présentation des pressions du territoire.
- **12 mai** : discussions en comité technique restreint sur les actions à proposer en fonction des résultats des phases 1 et 2.
- **28 juin** : présentation du programme d'actions.
- **28 novembre** : présentation finale de l'étude.

Divers

- **9 septembre** : réunion sur le thème des vidanges des piscines avec l'entreprise Lyonnaise des Eaux, l'ONEMA (police de l'eau), le SIAHVG et le SYSEG (Syndicats d'assainissement).

Avec la livraison des résultats des études préalables et la réflexion autour d'un plan de communication, l'année 2011 marque un tournant dans la préparation du 2nd contrat de rivière du Garon.



Revue de presse

- JANVIER** **Travaux de protections contre les crues**
«Le SMAGGA : mobilisé contre les inondations»
 Vivre à Givors
- FÉVRIER** **Lutte contre les pollutions**
«L'eau c'est la vie, quid des produits phytosanitaires ?»
 Soucieu Mag
- Travaux de protections contre les crues**
«SMAGGA : travaux contre les crues trentennales du Garon»
 Le Progrès
- AVRIL** **Travaux de protections contre les crues**
«Aménagement du bassin versant du Garon»
 Brignais Magazine
- MAI** **Education à l'environnement**
«Les CM2 découvrent le milieu aquatique»
 Le Progrès
- Travaux de protections contre les crues**
«Travaux de la rue De Pressensé : déviation de juin à septembre»
 Le Progrès
- JUIN** **Education à l'environnement**
«Protéger la nature dès l'école»
 Vivre à Givors

- JUILLET** **Travaux de protections contre les crues**
«Le pont de la rue De Pressensé en cours de remplacement pour stopper les inondations»
 Le Progrès
- OCTOBRE** **Travaux de protections contre les crues**
«La ville de Brignais se protège contre les crues trentennales du Garon»
 Le Progrès
- Travaux de protections contre les crues**
«La solidarité intercommunale pour contrer les crues du Garon»
 Le Progrès
- Travaux de protections contre les crues**
«Travaux de protection : 2^{ème} tranche»
 Brignais Magazine
- Grenelle de l'environnement**
«Nathalie Kosciusko-Morizet apporte un message d'espérance»
 Le Progrès
- Lutte contre les pollutions**
«Piscine privée : vidanger sans danger»
 La vie à Mornant
- NOVEMBRE** **Travaux de protections contre les crues**
«Une stèle du XVIII^{ème} siècle découverte enterrée dans les berges du Garon»
 Le Progrès
- Travaux de protections contre les crues**
«Le Garon plus sécurisé contre les crues trentennales»
 Le journal du bâtiment et des TP en Rhône-Alpes
- Evénement**
«Inauguration de la Maison intercommunale de l'environnement»
 Devant chez Vous
- DECEMBRE** **Entretien de berges**
«Plantations d'arbres sur les berges du Garon»
 Le Progrès
- Grenelle de l'environnement**
«Nathalie Kosciusko-Morizet rencontre les artisans du Grenelle»
 Devant chez Vous
- Education à l'environnement**
«Education des enfants à la préservation de la rivière»
 Devant chez Vous
- Education à l'environnement**
«Développement durable»
 Messimy au cœur des vallons